

- priver les terroristes de fonds;
- intensifier la formation et l'aide en matière de lutte antiterroriste.

En conformité avec la Déclaration d'Ottawa, le Canada prend diverses mesures à l'échelle nationale, entre autres la pleine utilisation des procédures d'immigration récemment adoptées et qui touchent spécifiquement les terroristes, l'évaluation continue d'améliorations aux documents de voyage et d'immigration, l'examen de mesures destinées à interdire tout financement des terroristes, l'établissement de nouvelles façons de partager l'information et la coopération juridique internationale.

Le Canada participe activement à des réunions internationales et ce, afin d'atteindre les objectifs établis à la réunion ministérielle d'Ottawa : Philippines (février 1996), Washington (février 1996) et Lima (avril 1996). Les experts de la lutte antiterroriste se sont réunis en mai 1996 afin de préparer le Sommet de Lyon. Ils passeront en revue les progrès réalisés depuis la réunion d'Ottawa et ils discuteront de nouvelles mesures pour contrer le terrorisme à l'échelle internationale.